

Histoire

TESS2011

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

SOMMAIRE

Introduction	4
Élaboration de l'épreuve	5
Description de l'épreuve	5
Choix du sujet.....	5
Choix des supports	5
Démarche de la compétence de critique	6
Modalités de passation	7
Modalités de correction	7
Critères de correction	8
Grille de correction	12
Calcul des résultats et transmission à l'Administration	14
Modalités de réussite	14
Confidentialité des résultats	14
Contacts utiles	15

INTRODUCTION

En juin 2010, 22 écoles avaient accepté de participer à la phase expérimentale du « test d'enseignement secondaire supérieur » (TESS) en histoire. La compétence visée était la critique d'un dossier documentaire concernant le rôle joué par les grandes puissances de la guerre froide lors de la décolonisation du Congo ¹. Les résultats obtenus ont été encourageants : 87 % des élèves testés ont réussi l'épreuve.

Cette année, la participation au TESS a été proposée à l'ensemble des établissements de la Communauté française : chaque pouvoir organisateur ayant décidé d'y inscrire ou non ses établissements scolaires, dans les conditions que prévoit le décret du 2 juin 2006, modifié le 30 avril 2009 ².

L'épreuve TESS 2011, destinée aux élèves de la 6^e année de l'enseignement de transition, vise à nouveau la compétence de critique historique.

¹ Cette épreuve 2010 est accessible sur le site www.enseignement.be/tess

² Décret du 2 juin 2006 : www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/30959_001.pdf

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Communauté française et composé de :

Monsieur Stéphane ADAM, inspecteur ;
Monsieur Roger CAVENAILE, inspecteur ;
Madame Christine DELETAILLE, professeure ;
Monsieur Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
Monsieur Benoît FRANCK, professeur ;
Madame Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
Madame Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
Madame Cathy NYS, conseillère pédagogique ;
Madame Renée PLAISANT, conseillère pédagogique ;
Madame Anne VANDERGETEN-SALIEN, professeure ;
Monsieur Georges VANLOUBBEECK, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise uniquement l'évaluation de la compétence de critique. Elle nécessite également la mobilisation des savoirs requis relatifs à l'histoire politique de la Belgique après 1945 et aux concepts de nationalisme et de fédéralisme³. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

CHOIX DU SUJET

Lorsqu'en mai 2010, à la veille des élections législatives fédérales du 13 juin, le groupe de travail « TESS histoire » opta pour la thématique du nationalisme et du fédéralisme dans la Belgique de l'après-guerre, ses membres étaient loin de se douter de l'ampleur de la crise politique qu'allait traverser le pays dans les mois suivants.

Bien entendu, les tensions entre les Communautés étaient déjà connues, et l'on imaginait bien que la formation d'un gouvernement sur la base d'une réforme institutionnelle ne serait pas chose aisée. Ainsi, l'actualité offrait une occasion idéale de se replonger dans l'histoire de notre pays et d'aborder une facette, souvent méconnue, qui est celle de l'histoire du mouvement wallon au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Alors que dans de nombreuses classes de rhétorique, l'histoire du mouvement flamand et le nationalisme de certains de ses acteurs sont habituellement abordés, le mouvement wallon reste, quant à lui, le plus souvent ignoré.

Il paraît donc important, aujourd'hui, d'inviter les élèves de 6^e année de l'enseignement secondaire à revenir sur cette problématique du mouvement wallon, et ce, dans le cadre de la période mouvementée de notre histoire que fut la Question royale. En offrant un autre regard, le dossier documentaire ne manquera pas de mettre en relief, d'éclairer et de nuancer la perception et la connaissance que tout citoyen se doit d'avoir des tensions institutionnelles et communautaires qui ont émaillé l'histoire de nos régions et de notre pays.

CHOIX DES SUPPORTS

Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. La nature des documents, leur origine, leur époque de rédaction organisent une approche multiple de la problématique générale. Ils ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité. La majorité des documents

³ *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, p. 10-13.

proposés ne figurent pas dans les sources habituellement mises à la disposition des professeurs et certains d'entre eux sont inédits.

DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE CRITIQUE

Comme le veut la didactique de l'histoire aujourd'hui, l'épreuve d'évaluation confiée à l'élève s'insère dans une démarche historienne. Toutefois, à l'occasion de cette épreuve, l'élève ne parcourt qu'une partie de cette démarche. Ainsi, la question de recherche lui est donnée, de même que la documentation à analyser. La première compétence du référentiel interréseaux « élaborer une problématique de recherche et sélectionner dans divers lieux d'information et de documentation des renseignements utiles » n'est donc pas ici activée. Mais le fait de proposer à l'élève une problématique historique donne du sens à l'épreuve d'évaluation : « Entre 1945 et 1951, la Belgique est fortement divisée par la Question royale. Dans quelle mesure cette Question royale radicalise-t-elle les tendances nationalistes, voire séparatistes du mouvement wallon ? ».

La documentation composée de traces (mémoires, photographies et articles de presse, discours radiophonique) et de travaux de chercheurs et d'historiens doit être analysée et soumise à la critique. C'est en cela que consiste l'épreuve de juin 2011. Dans une séquence de cours complète, après avoir critiqué la documentation, le professeur et les élèves apporteraient une réponse à la problématique, ils mettraient alors en œuvre, en tout ou en partie, la 3^e compétence terminale du référentiel interréseaux : l'élaboration de la synthèse. Comme il s'agit ici de la dernière activité du cours d'histoire de la 6^e année, les élèves ne pourront pas achever le travail commencé. Pour rester en cohérence avec la démarche préconisée au cours, le professeur pourrait distribuer à la fin de l'épreuve une synthèse élaborée par un historien et répondant à la question de recherche. À titre d'exemple, l'article consacré au Gouvernement provisoire wallon proposé par l'Encyclopédie du mouvement wallon répond, du moins partiellement, à la problématique proposée aux élèves dans cette épreuve⁴.

Dans le 3^e degré de l'enseignement secondaire, à défaut de pratiquer la critique comme on le ferait dans un séminaire à l'université, il s'agit de sensibiliser l'élève à prendre ses distances avec l'information en l'amenant à se poser des questions comme : qui me parle, à quel titre, avec quelle compétence, avec quelle intention, etc. ? Il ne s'agit pas de tenir devant les adolescents un discours théorique sur la nécessité d'adopter un recul critique vis-à-vis de l'information, mais de pratiquer la compétence à un niveau adapté ici aux élèves du 3^e degré de l'enseignement de transition.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, parmi les compétences-socles en formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve de fin de rhétorique.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ou à la problématique proposée ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents qu'il a jugés pertinents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ou de ce témoignage ?

⁴ Voir *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. II, Institut Jules Destrée, 2000.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroule dans toutes les écoles la matinée du **17 juin 2011**. L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relève de la liberté de chaque pouvoir organisateur.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux, susceptibles de fournir ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves, avant le jour de la passation.

Une heure avant le début de la passation, l'épreuve est répartie entre les enseignants des classes concernées.

- Le professeur distribue les documents aux élèves et s'abstient de tout commentaire lié à la résolution de la tâche et à la compréhension des documents.
- L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.
- La durée maximale de l'épreuve externe est de 90 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette indication avec bon sens.
- Seules les réponses transcrites sur le document « feuilles de réponses » sont prises en considération.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

CRITÈRES DE CORRECTION

VUE SYNTHÉTIQUE DES CRITÈRES, DES INDICATEURS ET DE LA PONDÉRATION

Critères	Indicateurs	Évaluation chiffrée
1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE	• L'élève identifie comme pertinents les documents 2 et 7.	0 - 2 (x 2)
	• L'élève identifie comme non pertinents les documents 5 et 8.	0 - 2 (x 2)
		= 8 points
	• L'élève justifie la pertinence des documents 2 et 7 : - en mentionnant les 3 critères rencontrés (thème, lieu, temps); - en les confirmant par des informations puisées dans le document.	0 - 1 - 2 - 3 (x 2) 0 - 1 - 2 - 3 (x 2)
30 points		= 12 points
	• L'élève justifie la non-pertinence des documents 5 et 8 : - en mentionnant le critère non respecté ; - en le confirmant par des informations puisées dans le document.	0 - 1 (x 2) 0 - 4 (x 2)
		= 10 points
2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ	• Les raisons de se fier ou de se méfier de chaque document - sont valables ; - sont correctement justifiées.	0 - 1 /argument + 0 - 2 /argument
45 points		= 45 points maximum
3. PROFONDEUR ET EXACTITUDE	• L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique interne, soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents et/ou ses connaissances. • Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs.	0 - 5 - 10 - 15 points 0 - 5 points
20 points		
4. LANGUE ET SOIN	• Orthographe correcte. • Expression correcte (lexique, syntaxe). • Soin, lisibilité.	0 - 2 points 0 - 2 points 0 - 1 point
5 points		
TOTAL		
100 points		/100

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

Après cette description, le professeur trouvera une grille qui a pour objectif de faciliter sa tâche de correction. Elle propose quelques réponses possibles.

D'une façon générale, doivent être considérées comme bonnes :

- toute réponse formulée différemment des propositions de la grille, mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la grille, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la grille doit être considérée comme une réponse différente même si, dans sa copie, l'élève en intègre plusieurs dans une seule formulation.

La difficulté principale consiste à interpréter les réponses formulées par les élèves par rapport aux propositions de la grille et à les évaluer de façon aussi cohérente que possible quel que soit le correcteur. Toutefois, le professeur corrigera avec bon sens, notamment en tenant compte de la pratique de classe qu'il a initiée. Cet appel au bon sens concerne particulièrement le niveau d'explicitation des justifications.

ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITÈRE DE PERTINENCE

La correction s'effectue impérativement document par document.

• Pour chaque **document pertinent** (doc. 2 et 7), l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir coché comme tel.
- **0 - 1 - 2 - 3 points** pour avoir mentionné d'une manière ou d'une autre que les critères de thème, de lieu et de temps qui cadrent la question de recherche sont respectés.

Cette mention peut différer selon les pratiques de classe. On trouvera, à titre d'exemple pour le document 2 : « *Thème : OK, date OK, lieu OK* » ou « *Thème : Question royale et mouvement wallon, date : entre 1945 et 1951, lieu : Belgique* » ou encore « *Le document parle bien du mouvement wallon et de la Question royale, en Belgique, entre 1945 et 1951* ». Dans ces trois cas, l'élève obtient les 3 points.

- **0 - 1 - 2 - 3 points** : 1 point supplémentaire pour chaque critère confirmé par des informations précises tirées du document.

À titre d'exemple, toujours pour le document 2, l'élève confirme le critère en précisant pour le thème : « *une banderole montre que les Wallons (mouvement wallon) ne veulent plus du roi (Question royale)* » ou pour le lieu et la date : « *Liège, 22 mars 1950* ».

Au total, pour chacun des documents pertinents, l'élève peut obtenir un maximum de **8 points**.

• Pour chaque **document non-pertinent** (doc. 5 et 8), l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir coché comme tel ;
- **1 point** pour avoir mentionné le critère non respecté, à savoir, dans les deux cas, le thème ;
- **4 points** pour avoir développé le critère non respecté (Question royale et mouvement wallon) par des informations puisées dans le document.

Pour obtenir les 4 points ci-dessus, les réponses attendues pourraient être les suivantes :

« *Le document 5 évoque une manifestation royaliste flamande. Il ne fait cependant pas référence au mouvement wallon* » ou « *Le document 8 montre la prestation de serment de Baudouin. Cela cadre bien avec la Question royale, mais aucun élément ne nous informe sur le mouvement wallon ou le nationalisme wallon* ».

CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : LE CRITÈRE DE FIABILITÉ

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (+ 2 points)

Pour chaque argument de fiabilité valable, l'élève peut obtenir 1 ou 3 points selon qu'il le justifie ou non (maximum : 45 points). Voici pour les documents 1, 3 et 6 quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR*, 24 février 1950.

- L'auteur est bien informé, il est député et deviendra ministre en 1950.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est bien informé, en tant que député et puis ministre, des événements de la Question royale en 1950. Il est au cœur du débat politique.

Si l'élève écrit seulement « *l'auteur est témoin* » ou « *l'auteur est bien informé* », la réponse vaut 1 point. Si l'élève précise « *l'auteur est un témoin ou est bien informé, il est député et devient ministre en 1950* », la réponse vaut 3 points.

Si l'élève se limite à écrire, « *l'auteur est député et devient ministre en 1950* », on perçoit bien que l'élève met en évidence la notion de témoin bien informé, la réponse vaut également 3 points.

Par contre, la réponse « *il est contemporain* » n'est pas ici suffisante, elle sera notée 0 point, car la notice apporte des informations bien plus précises.

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime l'opinion du Parti Social Chrétien.

Une raison de se méfier du même document est que son auteur est engagé politiquement, il n'est pas neutre. Une telle réponse vaut 1 point. Par contre, une réponse comme « *l'auteur exprime le point de vue de son parti (le PSC)* » vaut 3 points.

- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950*.

L'auteur est bien informé, il a consulté plusieurs sources.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est bien informé. Cette réponse vaut 1 point. Si l'élève écrit que « *l'auteur puise à plusieurs sources* », la réponse vaut 3 points.

- Document 6 – Paul THEUNISSEN, *Le dénouement de la question royale*.

- L'auteur est un historien spécialiste du sujet.

Une raison de se fier au document est que l'auteur est un historien. Cette seule réponse vaut 1 point. Si l'élève souligne que « *Theunissen est historien et est spécialiste du sujet (auteur d'un mémoire universitaire consacré au dénouement de la Question royale)* », cette réponse vaut 3 points.

LE CRITÈRE DE PROFONDEUR ET D'EXACTITUDE

Profondeur

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique liée au contenu d'un document (critique interne), soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents, soit en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.
0 – 5 – 10 – 15 points (5 points par élément) maximum 15 points

Ce critère permet de valoriser une analyse approfondie de la documentation.

Dans la grille de correction qui suit, des exemples de critique interne et de lien sont imprimés en caractères italiques.

• Exemples de critique liée au **contenu d'un document** (critique interne) :

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*
Cette opinion est clairement hostile au mouvement wallon et au séparatisme. L'auteur utilise l'expression « tomber dans leur filet ».
- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*
L'opinion de l'auteur transparait au travers de son style. Le vocabulaire, par exemple « hérissé » ; le rythme soutenu de la narration.
- Document 7 – Journal *Het Volk* .
L'auteur utilise un ton méprisant envers les manifestants wallons « braillant ... » et un ton dramatique « gifle ... ».

• Exemples de liens entre les **contenus de plusieurs documents** :

Le dossier documentaire a été composé de telle sorte qu'à plusieurs reprises des informations contenues dans un document sont confirmées ou infirmées par un autre document.

- Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*
L'auteur évoque des faits (par exemple : la convocation des États-Généraux, les évènements de Grâce-Berleur, le Gouvernement provisoire) également mentionnés dans le document n°6 de l'historien P. Theunissen ou dans le document n°4 manuscrit de F. Schreurs.

• Exemples de liens entre les **contenus des documents** et les **connaissances** :

L'élève peut approfondir ses arguments de fiabilité en mobilisant ses connaissances ou en mettant en valeur les informations puisées dans le contexte historique.

- Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*
L'auteur a pour but de convaincre les auditeurs à la veille de la consultation populaire. Le parti de l'auteur (PSC) est favorable au retour du Roi.

Les mentions suivantes peuvent être considérées comme une mobilisation des connaissances :

- comparaison entre une Flandre catholique (cléricale) et une Wallonie socialiste ;
- remarque concernant l'évolution de la Flandre devenue moins royaliste qu'à l'époque ;
- évocation du caractère unitaire des partis politiques de l'époque.

L'élève reçoit 5 points par lien (maximum 15 points).

Exactitude

- Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs,
0 – 5 points

Les erreurs faites par l'élève dans l'analyse de la documentation ou dans l'utilisation des savoirs sont sanctionnées. S'il commet plus d'une erreur dans l'analyse ou dans l'utilisation des savoirs, il perd les 5 points attribués à ce critère.

On trouvera ci-après une grille qu'il conviendrait de photocopier en autant d'exemplaires que d'élèves pour faciliter la correction.

GRILLE DE CORRECTION

Classe :	Nom :	Prénom :
----------	-------	----------

1. ANALYSE DE LA DOCUMENTATION : PERTINENCE DES DOCUMENTS 2, 5, 7, 8

Doit être considérée comme bonne toute réponse formulée différemment des propositions ci-dessous, mais de contenu équivalent

L'élève identifie comme pertinent le document 2	0 - 2 points	/2
- en mentionnant 3 critères rencontrés	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
- en les confirmant par des informations puisées dans le document	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
L'élève identifie comme non pertinent le document 5	0 - 2 points	/2
- en mentionnant le critère non respecté	0 - 1 point	/1
- en le développant par des informations puisées dans le document	0 - 4 points	/4
L'élève identifie comme pertinent le document 7	0 - 2 points	/2
- en mentionnant les 3 critères rencontrés	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
- en les confirmant par des informations puisées dans le document	0 - 1 - 2 - 3 points	/3
L'élève identifie comme non pertinent le document 8	0 - 2 points	/2
- en mentionnant le critère non respecté	0 - 1 point	/1
- en le développant par des informations puisées dans le document	0 - 4 points	/4

/30

2. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : FIABILITÉ DES DOCUMENTS 1, 3, 4, 6, 7

Doivent être considérées comme bonnes :

- toute réponse formulée différemment des propositions ci-dessous, mais de contenu équivalent
- toute réponse non évoquée ci-dessous, mais dont le professeur valide le contenu

Chaque puce doit être considérée comme une réponse différente

Les raisons écrites en italique concernent la critique interne / des liens entre deux documents / des liens avec les savoirs

- L'élève cite une raison de se fier ou de se méfier valable (1 point)
- L'élève justifie correctement cette raison (+ 2 points)
- 0 - 1 - 3 points par raison — Maximum : 45 points

Document 1 – Pierre HARMEL, *Discours à l'INR, 24 février 1950.*

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : docteur en droit et homme politique de premier plan.
- Il est bien informé. Il est député et il deviendra ministre en 1950.
- L'auteur est témoin et acteur des événements.

- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime l'opinion du Parti Social Chrétien.
- *Cette opinion est clairement favorable à Léopold III et à l'unité du pays (« déchirer le pays en deux »).*
- *Cette opinion est clairement hostile au mouvement wallon et au séparatisme (« tomber dans leur filet »).*
- *L'auteur réduit l'influence des tendances républicaines et séparatistes à quelques milliers d'individus.*
- *L'auteur a pour but de convaincre les auditeurs à la veille de la consultation populaire.*

- ...

pts

Document 3 – José FONTAINE, *Le gouvernement provisoire wallon de 1950.*

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : il est spécialiste du mouvement wallon, journaliste, philosophe.
- L'auteur est bien informé : il a consulté plusieurs sources.
- *L'auteur est précis : il cite les dates, les lieux, les personnes et les références en bas de page.*
- *L'auteur a rencontré des témoins directs.*
- *L'auteur ne rapporte que des faits et ne donne pas explicitement son opinion.*
- *L'auteur évoque des faits (par exemple : la Convocation des États-Généraux, les événements de Grâce-Berleur, le Gouvernement provisoire, ...) également mentionnés par l'historien P. Theunissen (doc. 6) ou dans le manuscrit de F. Schreurs (doc.4).*

- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur est engagé : c'est un militant de l'autonomie wallonne et un républicain.
- *L'auteur publie dans le journal Toudi qui défend l'autonomie de la Wallonie.*
- *L'opinion de l'auteur transparait à travers son style : vocabulaire (« hérissé ») et rythme.*

- ...

pts

Document 4 – Fernand SCHREURS, *Manuscrit*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : docteur en droit.
- L'auteur est témoin direct des événements, il occupe la fonction de secrétaire général du Congrès National Wallon.
- L'auteur est un des principaux acteurs des événements.
- L'auteur relate les faits plusieurs années après leur déroulement dans un contexte où la passion s'est apaisée.
- *Le récit de l'auteur n'est pas empreint d'exaltation.*
- *Des propos de l'auteur sont repris par l'historien P. Theunissen (doc. 6) : les États-Généraux et le projet de gouvernement provisoire wallon.*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur écrit ses souvenirs, il a peut-être tendance à exagérer l'importance des événements auxquels il a participé ainsi que le rôle qu'il y a joué.
- *L'auteur a été particulièrement engagé idéologiquement dans les événements qu'il relate : il a même été pressenti pour un poste ministériel dans le gouvernement provisoire wallon.*
- ...

pts

Document 6 – Paul THEUNISSEN, *Le dénouement de la Question royale*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur est compétent : c'est un historien spécialiste du sujet.
- L'auteur est un flamand et donc n'est pas susceptible d'être engagé dans le mouvement wallon.
- Le livre de l'auteur a été salué par les historiens francophones.
- L'auteur aborde les événements avec un recul nécessaire : plus de 30 ans.
- *L'auteur évoque et cite ses sources.*
- *L'auteur mentionne les États-Généraux et le gouvernement provisoire évoqués par les témoins des faits (docs 3 et 4).*
- *L'auteur ne fait pas preuve d'exaltation, le récit repose sur les faits.*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- ...

pts

Document 7 – Journal *Het Volk*.

Raisons de se fier (exemples)

- L'auteur de l'article accompagne son récit d'une photographie le confirmant.
- *L'auteur cite ses sources et reprend des extraits d'un autre journal.*
- *Les attitudes des Wallons dénoncées par l'auteur de l'article (drapeaux, chants) sont en cohérence avec les faits relatés par J. Fontaine (doc. 3).*
- ...

Raisons de se méfier (exemples)

- L'auteur appartient à un journal catholique flamand partisan du retour sur le trône de Léopold III et donc opposé au mouvement wallon.
- *L'auteur utilise un ton méprisant envers les manifestants wallons « brillant ... » et dramatique « gifle... ».*
- *L'intention de l'auteur est politique : il invite les Flamands à se réveiller.*
- *La mise en page et le cadrage de la photo renforcent le ton virulent de l'article.*
- ...

pts

45 points maximum même si plus de 15 éléments de fiabilité valablement justifiés**/45****3. CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION : PROFONDEUR ET EXACTITUDE**

- L'élève construit des éléments de confiance ou de méfiance soit en ayant recours à la critique liée au contenu d'un document (critique interne), soit en établissant un lien entre les contenus de plusieurs documents (exemples en italique ci-dessus), soit en établissant un lien entre les contenus des documents et ses connaissances.
0 – 5 – 10 – 15 points (5 points par élément) — maximum 15 points
- Pour les arguments de fiabilité, l'élève ne commet pas plus d'une erreur dans l'analyse des documents ou dans l'utilisation des savoirs.
0 – 5 points

/15

/5

/20**4. LANGUE ET SOIN**

- Orthographe correcte (plus de 5 fautes = 0, moins de 5 fautes = 2)
- Expression correcte (lexique, syntaxe)
- Soins, lisibilité

/2

/2

/1

/5**TOTAL GÉNÉRAL****/100**

CALCUL DES RÉSULTATS ET TRANSMISSION À L'ADMINISTRATION

Pour calculer les résultats des élèves, deux possibilités s'offrent à vous. La première d'entre elles est de procéder à un encodage des points dans une grille Excel détaillée de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier.

L'autre possibilité est d'opter pour un calcul « manuel » du score total de chaque élève de manière classique. Notez qu'il vous faudra cependant encoder ces scores dans un fichier Excel « allégé ». Si vous choisissez de travailler de cette manière, veillez à ce qu'une abstention soit considérée comme valant « 0 » dans la pondération.

Le fichier Excel permettant d'encoder les résultats a été envoyé par mail à la direction de l'établissement. Celle-ci doit le transférer au(x) professeur(es) concerné(es) par la correction du TESS en histoire. Le fichier est en lecture seule ; avant d'encoder les résultats, vous devez le renommer selon le n° Fase de l'école_histoire_nom de la classe (ex.: 9720_histoire_6A). Une fois l'encodage terminé, il faut remettre ces fichiers à la direction qui se chargera de les transmettre à l'Administration du pilotage. Nous vous remercions de nous envoyer vos fichiers pour le 30 juin.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

En cas de réussite de l'épreuve (fixée à 50%), le conseil de classe considère obligatoirement que l'élève a atteint la maîtrise attendue pour la compétence concernée. S'agissant de l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la compétence visée pour autant que son absence soit justifiée⁵. Le conseil de classe doit alors fonder sa décision sur l'ensemble des résultats obtenus aux épreuves d'évaluation certificative et au cours de l'année scolaire. Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

L'évaluation de cette épreuve est établie sur un total de 100 points pour obtenir une perception facile de la maîtrise des critères relatifs à la compétence de critique, mais ce total ne préjuge en rien de la part accordée au TESS dans l'ensemble de l'épreuve de juin qui peut aussi comprendre une évaluation interne, ni par rapport à l'ensemble des points accordés à la discipline histoire sur la totalité de l'année scolaire. Le poids de l'épreuve de juin par rapport à celui des notes obtenues pendant l'année dépend des dispositions du règlement des études de chaque pouvoir organisateur. Cependant, il faut attirer l'attention du conseil de classe sur le fait que la compétence choisie pour l'épreuve de juin ne doit pas être surévaluée par rapport aux compétences évaluées à d'autres moments de l'année scolaire.

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Selon les termes du décret précité en page 4, les modalités de correction sont définies de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité. Les résultats obtenus ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements. Il est également interdit de faire état des résultats obtenus, voire de la simple participation à cette épreuve, à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs sont tenus au secret professionnel.

⁵ Conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de l'Arrêté de la Communauté française du 23 novembre 1998 relatif à la fréquentation scolaire, « Les motifs justifiant l'absence, autres que ceux définis au § 1^{er} [indisposition ou maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation d'un centre hospitalier, convocation auprès d'une autorité publique, décès d'un parent ou allié ou participation d'un élève reconnu comme sportif de haut niveau à un stage ou à une compétition] sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. L'appréciation doit être motivée et conservée au sein de l'établissement. »

CONTACTS UTILES

Si des problèmes se présentent lors de l'organisation de la passation ou de la correction, il est possible de contacter

- pour un problème d'ordre logistique et/ou relatif à la passation de l'épreuve :

Monsieur Matthieu Hausman,
Ministère de la Communauté française,
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
Service général du Pilotage du système éducatif.
Tél. 02 / 690 82 77
Courrier électronique : matthieu.hausman@cfwb.be

ou

Monsieur Sébastien Delattre,
Ministère de la Communauté française,
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
Service général du Pilotage du système éducatif.
Tél. 02 / 690 81 91
Courrier électronique : sebastien.delattre@cfwb.be

- pour un problème relatif à la correction de l'épreuve :

Ministère de la Communauté française,
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
Service général de l'Inspection.
Du vendredi 17 au mardi 21 juin 2011, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Tél. 02 / 690 80 38

- pour un problème relatif à l'utilisation de la grille Excel :

Monsieur Marcel Brooze,
Ministère de la Communauté française,
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
Service général du Pilotage du système éducatif.
Tél. 02 / 690 81 93
Courrier électronique : marcel.brooze@cfwb.be

